

**Examen professionnel pour l'accès au grade
d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer
Session 2009**

« Meilleure copie »

**(Ce document est repris in extenso et sans aucune correction de la part du bureau du
recrutement et de la promotion professionnelle)**

PREFECTURE DE LA REGION ALOES
PREFECTURE DE ...

Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des étrangers

Ste Réparade, le 9 sept. 08

Affaire suivie par : X

Tél : ...

Mèl : prenom.nom@aloes.pref.gouv.fr

Le Préfet de la région Aloes,
Préfet de X

à

Monsieur le Ministre de l'Immigration,
de l'Intégration, de l'Identité nationale
et du Codéveloppement
Cabinet

Objet : Mouvement d'étrangers en situation irrégulière – Retour d'expérience

Dans le cadre de la gestion du mouvement social survenu cet été, lequel tendait à obtenir une régularisation massive de plusieurs étrangers en situation irrégulière employés dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après un rapport décrivant la gestion de cet évènement (I) et vous proposant différents éléments prospectifs identifiés à la lueur de ce mouvement (II).

I. La gestion de l'évènement

Sans revenir sur le déroulement détaillé de ce mouvement, il m'apparaît néanmoins important d'en dégager les caractéristiques fondamentales :

* un mouvement de masse : impliquant plusieurs dizaines de personnes à la situation apparemment identique et qui exprimaient une revendication unique, ce mouvement a souhaité la création immédiate d'un rapport de force symbolique en rendant visibles, par leur addition, plusieurs situations « invisibles » ;

.../...

* un mouvement hors du champ du droit : ce mouvement a pris physiquement la forme de l'occupation illégale mais sans violence d'un hall d'hôtel qui a pu, durant la crise, continuer à fonctionner normalement : ce mode d'action non-violent rend de facto inopérante la solution du recours à la force publique qui ne trouve aucune menace à réduire. Au-delà, la revendication de régularisation, exprimée de manière globale et sans référence au droit du séjour en vigueur, traduit une volonté de se placer, là encore, hors du champ du droit pour jouer sur le registre compassionnel ;

* un mouvement relayé : appuyé par plusieurs syndicats de salariés et associations, ce mouvement a également su établir sa filiation avec d'autres mouvements déclenchés au niveau national, retenant ainsi l'attention des médias locaux et nationaux. Cette fonction de relais vient, au surplus, renforcer le rapport de force que j'évoquais ci-avant.

Dans le cadre ainsi tracé par ce mouvement, j'ai mis en place une réponse administrative qui visait trois effets à obtenir, cités prioritairement :

* revenir dans le champ du droit : j'ai posé comme double principe à la définition d'une solution de sortie de crise l'évacuation des locaux occupés et, conformément à vos instructions, un examen des dossiers au cas par cas. Ce repositionnement du mouvement a permis d'obtenir de la part de tous ses acteurs l'acceptation partagée de la primauté du droit dans le rapport de force et de limiter à 20 dossiers l'examen à fournir, alors que près de 200 personnes avaient intégré ce mouvement ;

* contenir le mouvement : voulu par plusieurs associations ou syndicats, l'extension du mouvement à d'autres secteurs que l'hôtellerie ou la restauration n'a pas été faite, permettant de mettre fin à la capacité de relais de ce mouvement, y compris d'un point de vue médiatique en « tarissant » l'intérêt du conflit ;

* impliquer les acteurs : présents à l'entame du mouvement, j'ai tenu, au travers de réunions hebdomadaires, à impliquer dans l'examen du dossier les syndicats et associations présents dans ce mouvement. Cette implication a permis à chacun de connaître les conditions d'examen des dossiers, réduisant les risques d'une reprise du mouvement.

II. Les éléments prospectifs

Le déroulement de ce mouvement et l'examen de la réponse administrative qui a été apportée me conduisent à vous proposer les éléments suivants :

* disposer d'une capacité d'anticipation : la faculté des structures syndicales et associatives locales à transposer au niveau territorial un mouvement connu à l'échelle nationale nécessite de pouvoir, sitôt ce mouvement national déclenché, disposer d'outils diffusés en temps réflexe (à l'échelle de la semaine), dont les suivants me semblent primordiaux :

* la délimitation du périmètre réglementaire au sein de laquelle doit s'opérer la résolution du conflit,

* le retour d'expérience, au fil de l'eau, de la gestion du mouvement (contacts, difficultés, avancées) dont la diffusion par voie électronique permet la rapidité d'envoi,

* la mise à disposition d'éléments de communication.

La création de cette capacité d'anticipation permet de pouvoir gérer une crise comme celle décrite dans la première partie de ce rapport.

Toutefois, un autre élément me semble de nature à aider à la gestion de ce type de conflit, en agissant cette fois dans le domaine réglementaire.

* desserrer le droit : l'arsenal juridique actuel, avec la définition par zones géographiques des métiers en tension, ne permet que de manière très exceptionnelle de pouvoir déroger à ce cadre en s'appuyant sur la situation locale de l'emploi.

Sans pour autant donner du crédit à des mouvements de masse qui ont pour but de faire pression sur les pouvoirs publics, la capacité donnée à un Préfet, pour un temps et une zone donnée et au vu de critères définis nationalement avec les syndicats d'employeurs et de salariés, de prendre appui sur la situation locale de l'emploi pour permettre une sortie rapide et sans propagation de la crise serait un outil très appréciable.

*
* *

Mes services restent à votre entière disposition pour approfondir l'analyse des éléments cités ci-avant dont j'ai jugé utile de vous faire part.

LE PREFET

PREFECTURE DE LA REGION ALOES
PREFECTURE DE ...

Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des étrangers

Ste Réparade, le 9 sept. 08

Affaire suivie par : X

Tél : ...

Mèl : prenom.nom@aloes.pref.gouv.fr

NOTE

pour

Monsieur le Préfet
(sous couvert de la voie hiérarchique)

Objet : Création du « pôle étrangers »

Réf. : Lettre de mission

Dans le cadre fixé par la lettre de mission citée en référence et à la lueur des enseignements tirés de la résolution de la crise récente impliquant des travailleurs étrangers en situation irrégulière, j'ai l'honneur de vous proposer ci-après la mise en place au sein de la Préfecture d'un « pôle étrangers » dont cette note expose les principes (I) et le mode envisagé de fonctionnement (II).

.../...

I. Les principes

Afin de pouvoir donner toute satisfaction dans la mise en œuvre de la réglementation relative aux étrangers, les principes suivants sont posés comme primordiaux à la réussite de la structure :

* la maîtrise de la connaissance : le droit relatif aux étrangers, complexe et en évolution régulière, ainsi que l'ensemble des autres éléments (marché du travail, situation économique locale...) nécessaires à connaître pour l'examen du dossier, doivent être parfaitement maîtrisés par le pôle. Le respect de ce principe implique le recrutement et le maintien de compétences spécifiques ;

* la réactivité : polyvalence des agents, esprit d'équipe, capacité à se reconfigurer en fonction de l'événement à traiter, le pôle doit bénéficier d'un management souple et réactif ;

* la pédagogie : la capacité du pôle à expliquer et faire comprendre son fonctionnement est un élément majeur de la prévention des conflits.

Une fois ces principes acquis, l'organisation du pôle peut être envisagée comme indiqué ci-après.

II. Le fonctionnement

* composition

- personnels du bureau des étrangers,
- deux personnels détachés de la DDTEFP,
- un personnel détaché de l'ANPE,
- un officier de liaison pour les forces de l'ordre, à désigner alternativement au sein de la police et de la gendarmerie nationale,
- un correspondant privilégié au pôle juridique appelé, au gré des besoins, à intégrer pour un temps donné le pôle « étrangers ».

* mode de fonctionnement

- polyvalence des agents : formation suivie, capacité à traiter tous types de dossiers,
- mutualisation des connaissances : rassemblement hebdomadaire des agents du pôle pour échanger sur les dernières informations et les difficultés rencontrées dans la semaine,
- pédagogie : écriture sous forme de fiches simples des évolutions réglementaires et diffusion large de ces fiches (services de l'État, collectivités territoriales, syndicats, associations) ; mise en place de journées d'accueil d'élus et/ou de membres de la société civile pour faire découvrir l'activité du pôle,
- échanges : adresse électronique dédiée pour les élus et la société civile, mise en place d'un espace Internet sécurisé d'échanges.

* suivi de l'action

- mise en place d'un comité de pilotage trimestriel pour le suivi quantitatif et qualitatif de l'action du pôle,
- tenue d'indicateurs :
 - nombre de jours de formation par agent et par an,
 - délai de réponse aux interventions,
 - délai de réponse aux questions posées sur la messagerie électronique dédiée,
 - nombre de décisions annulées devant la justice administrative.

* gestion de crise

- création au sein du pôle d'une structure ad hoc : chef de bureau + agents,
- pilotage direct de cette structure par un membre du corps préfectoral,
- intégration dans cette structure du correspondant privilégié au pôle juridique,
- rédaction systématique d'un retour d'expériences.

*

* *

Si l'ensemble des éléments proposés dans cette note recueillent votre assentiment, je vous propose, sous l'autorité de Monsieur le Secrétaire Général, de constituer un groupe de travail chargé de la mise en place pratique de ce pôle, en cohérence avec les principes et modalités fixés dans cette note.

SIGNATURE